



LA FORET,  
une ressource aux  
multiples usages

## 2<sup>nd</sup> rencontre

Montsoreau,  
Jeudi 28 mars  
14h-17h

### Participants

21 participants étaient réunis pour cette seconde rencontre sur « la forêt une ressource aux multiples usages » (cf. annexe 1 : liste des participants).

## I. INTRODUCTION

La synthèse des travaux de la réunion 1 a été présentée par les animateurs (cf. téléchargeable sur [ici2038.fr](http://ici2038.fr)), puis le groupe s'est réparti en sous-groupes pour traiter les 3 questions proposées :

- \* Comment **dépasser les difficultés de cohabitation des différents usages** de la forêt ?
- \* Comment **renforcer la prise en compte des différentes fonctions de la forêt** pour mieux valoriser ses aménités et anticiper les impacts du changement climatique ?
- \* Comment le Parc peut-il **favoriser les synergies entre les acteurs du territoire** (complémentarités, alliances) pour encourager la gestion durable des ressources sylvicoles ?

## II. COHABITATION DES USAGES

---

**Comment dépasser les difficultés de cohabitation des différents usages de la forêt ?**

### **Orientations stratégiques**

- \* **Favoriser la biodiversité par une meilleure gestion de la forêt** (exploitation ou non exploitation partielle – bois morts). Intérêt de la diversité des modes de gestion.
- \* **Prendre en compte l'Homme en tant que « consommateur »** (donner du sens).
- \* **Contacter les propriétaires pour un accès autorisé aux usagers** (ex naturalistes).

### **Pistes d'actions, rôle du PNR**

- Education, information sur les activités forestières.
- Regrouper les petits propriétaires pour permettre une gestion durable plus globalisée. Promouvoir les documents de gestion durable qui permettent de prendre en compte les attentes et les besoins liés aux différents usages.
- Rôle du PNR : communication, regroupement, mise en relation des propriétaires et utilisateurs, information, pédagogique, éducation à la réglementation. Privilégier une communication positive qui donne du sens plutôt que des interdictions.
- Information à destination des non forestiers sur la réglementation et l'exploitation.
- Que le PNR n'accroisse pas ses effectifs. Une action adaptée aux moyens humains. Des actions plutôt que des postes qui se substituent à ceux qui font. Faire du lien entre les différentes organisations, ceux qui font (une compétence en animation plus que sur la technique forestière).
- Rôle du PNR : organisation, partager des objectifs orientations communs partagés par la filière. Expliquer les méthodes vertueuses. « Ici on produit une ressource renouvelable » (lors d'un abattage par exemple)
- Informer les citoyens sur les chemins communaux.
- Concertation avec les propriétaires pour faire admettre certaines règles d'usage.
- Dans les documents d'urbanisme, favoriser les matériaux biosourcés et les énergies renouvelables (chaufferies bois...) et donner du sens aux usages de la forêt (coupes...).

### Information complémentaire souhaitée

Nombre de chemin communaux en kilomètres.

### Débat

La forêt naturelle n'apporte pas de ressources et ne permet pas d'usages mais si l'enjeu est la biodiversité est-ce gênant ?

### III. FONCTIONS DE LA FORET ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

**Comment renforcer la prise en compte des différentes fonctions de la forêt pour mieux valoriser ses aménités et anticiper les impacts du changement climatique ?**

#### **Orientations stratégiques**

- \* Le Parc n'a pas forcément vocation ni intérêt à se substituer à des organismes déjà présents sur le territoire (CRPF, ONF). Par contre sur les petites surfaces qui représentent beaucoup de propriétaires, **le PNR est intéressant comme relais pour contacter les petits propriétaires** en synergie avec les établissements existants (CRPF et ONF).
- \* **Favoriser l'appréhension de la dimension forestière, la culture de la gestion forestière sur les territoires, par les élus notamment.**

#### **Pistes d'actions, rôle du PNR**

- Communication en direction des élus pour parler de la forêt aux élus. Ils n'ont pas forcément connaissance de la forêt. Ce n'est pas leur préoccupation, cela se voit dans les documents d'urbanisme notamment (taux de boisement régional 13 % au niveau du Maine-et-Loire 30 % en France). Dans les documents d'urbanisme on s'intéresse à la forêt uniquement à travers la Trame Verte et Bleue dans le volet économique la forêt n'apparaît pas.
- Relais des structures forestières qui n'ont pas les moyens d'intervenir sur les territoires : petits propriétaires, élus, habitants, enfants...
- Relais des dispositifs existants vers les collectivités pour développer des stratégies locales de développement forestiers (chartes forestières, via des financements FEADER, Région...).
- Médiation entre les différents usagers de la forêt (chasseurs, promeneurs, exploitants forestiers, ramasseurs de champignons, naturalistes...). Mieux faire comprendre les travaux de la forêt, incompréhension de l'espace-temps dans lequel réfléchissent les forestiers par rapport à la société dans laquelle on vit (le court terme d'un forestier c'est le long terme d'un habitant).
- Porter à connaissance des propriétaires forestiers, mise en place d'indicateurs biologiques (cf. ancienne Charte).
- Mieux connaître la biodiversité du territoire et identifier des spots de biodiversité. Définir des indicateurs biologiques / identifier les secteurs à forts enjeux / Inventaire des grands arbres remarquables /
- Travailler via l'outil « charte forestière » au regroupement de gestion sur les petites propriétés avec des aides qui permettent d'aller vers la mise en œuvre d'actions forestières encadrées.
- Expérimenter, évaluer de nouveaux dispositifs (inscrire ces outils de gestion sur un temps plus long, utiliser des outils existants non mobilisés...), faire autre chose que ce que l'on connaît et que l'on n'arrive pas à faire par manque de moyens (CRPF, ONF).

#### Propositions débattues, pas de consensus

- Rôle réglementaire du Parc sur certains territoires : avoir un caractère opposable des avis du PNR sur des sites aux enjeux forts de biodiversité OU favoriser le développement de

documents de gestion durable (codes bonnes pratiques sylvicoles) auprès des petits propriétaires en appui de l'ONF et du CRPF.

- Doter le Parc de moyens de conseil de réflexion pour globaliser les gestions souvent anarchiques de mirco-parcelles.

## IV. SYNERGIES ENTRE ACTEURS

**Comment le Parc peut-il favoriser les synergies entre les acteurs du territoire (complémentarités, alliances) pour encourager la gestion durable des ressources sylvicoles ?**

### **Orientations stratégiques**

- \* **Promouvoir une culture forestière de gestion durable** auprès des élus et habitants du territoire.
- \* **Repositionner la forêt comme un enjeu majeur du territoire** (30 % de sa surface).
- \* Une meilleure prise en compte d'une **gestion forestière favorable au développement de la biodiversité**.
- \* Le **suivi des changements climatiques** attendus.
- \* Tenir compte **du rôle important de la forêt pour la lutte contre les changements climatiques**.
- \* Développer **des filières locales d'approvisionnement et d'utilisation**.

### **Pistes d'actions, rôle du PNR**

- A l'appui d'une cartographie des potentialités sylvicoles du territoire, définir une cartographie de préconisations didactiques par zone cohérente pour un petit propriétaire (ex : nature de son sol, type d'essence, type de suivi sylvicole préconisés pour inciter le petit propriétaire à bien gérer sa parcelle...).
- Inciter à non intervention sur certains secteurs moyennant une compensation financière pour services rendus à la biodiversité.
- Donner une chance à la résilience, compte-tenu des changements climatiques attendus, pour ce qui concerne les essences dites autochtones. Anticiper par l'implantation d'essences plus adaptées.
- Préserver les sols forestiers (humus et mycorhize = bonne croissance des arbres), éviter d'enlever l'humus forestier pour en faire du terreau...
- Rôle des forêts comme puits carbone.
- Relancer les filières de bois d'œuvre pour les essences dites de lumière (fruitiers, érables...) ce qui va dans le sens de la diversification des essences et la restauration des savoir-faire perdus pour certaines essences.

### **Rôle du Parc**

- Journées thématiques sur les aspects sanitaires de la forêt par exemple (rentrer par un thème qui concerne plus de monde). Rôle d'incitateur essentiellement, car déjà de la compétence ailleurs.

## ANNEXE – Liste des participants

Profil	Nom	Prénom	Structure - si besoin	Total
Acteur culturel	PIAU	Philippe	Compagnie spectabilis	1
<b>Total Acteur culturel</b>				<b>1</b>
Agent de collectivité	DESVAUX	Lucie	CCTOVAL	1
	LA SAYETTE	Michel	Syndicat Forestier 49	1
<b>Total Agent de collectivité</b>				<b>2</b>
Agent de l'Etat	MAILLARD	Laurent	DDT 49	1
<b>Total Agent de l'Etat</b>				<b>1</b>
Agriculteur	CADO	Philippe	Eleveur laitier Peupliers du Centre Val de Loire	1
<b>Total Agriculteur</b>				<b>1</b>
Associatif	BESSEAU	Philippe	Atlanbois	1
	GUILLEMART	Alain	LPO Anjou	1
	LAIGLE	PASCAL	AFAC Saumur	1
	ROCHIER	Damien	LPO Anjou	1
	CAMPO-PAYSAA	Alain	LPO Anjou	1
	CHAUVIN	Odette	Nature Créative	1
<b>Total Associatif</b>				<b>6</b>
Elu	NION	Pierre	Elu référent Commune de Benais	1
<b>Total Elu</b>				<b>1</b>
Habitant	PIAU	Jean-Michel		1
	PITault	Pierre		1
	PINARD	PASCAL		1
<b>Total Habitant</b>				<b>3</b>
Consulaires, syndicats...	BLANCHARD	Patrick	CRPF Bretagne Pays de la Loire	1
	CHARGE	Annick	Centre régional de la Propriété Forestière	1
	LAUER	Marine	CRPF Ile de France	1
	LEGUAY	Claude	Fransylva/CRPF	1
	LEVESQUE	Corentin	ONF	1
<b>Total Consulaires, syndicats...</b>				<b>5</b>
<b>Total général</b>				<b>20</b>